

LA MICROFINANCE EST-ELLE SOCIALEMENT RESPONSABLE ? ¹

INTRODUCTION

*Isabelle GUÉRIN **, *Cécile LAPENU ***, *François DOLIGEZ ****

Périodiquement, la *Revue Tiers Monde* consacre un numéro spécial à la microfinance pour faire le point sur les évolutions et les enjeux du secteur, avec une approche à la fois théorique et pratique. Les dossiers combinent les points de vue de chercheurs et de praticiens tout en proposant une réflexion comparative à travers des études de cas menées dans plusieurs régions du monde (en particulier Amérique latine, Afrique et Asie). Ce nouveau numéro s'inscrit dans cette approche.

UN PAYSAGE EN ÉVOLUTION RAPIDE

En 1996, le premier numéro sur ce thème offrait un large tour d'horizon. Intitulé « Financement décentralisé, pratiques et théories » - le terme « microfinance » n'avait pas encore acquis ses lettres de noblesse - il soulignait, dans un contexte de libéralisation financière, l'importance du risque et de l'incertitude, ainsi que le rôle fondamental de la confiance, de la proximité et des représentations sociales et culturelles dans la construction des pratiques financières. Il présentait les principales formes de la finance informelle (banquiers ambulants et tontines notamment) et montrait la diversité des organisations et outils de la microfinance (coopératives d'épargne et de crédit, modèles Grameen Bank et appui à la microentreprise). Il analysait enfin les relations entre système financier et dynamiques socio-économiques en Amérique latine (Mexique, Bolivie, Nicaragua), en Afrique (Guinée, Bénin) et en Asie (Vietnam). Il examinait de fait une phase de maturation des services de microfinance ainsi que leur insertion et leur ancrage dans les dynamiques économiques et sociales dans les pays du Sud.

1 - Les auteurs et leurs partenaires remercient la Fondation Argidius, la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme (FPH), la Direction de développement et de la coopération Suisse (DDC) et l'Agence nationale de la recherche (ANR) pour leur soutien aux travaux présentés dans les articles du dossier.

* Institut de recherche pour le développement (IRD).

** Comité CERISE (www.cerise-microfinance.org).

*** IRAM - Université de Rennes 1 (www.iram-fr.org).

En 2002, face à l'importance croissante de l'offre de microfinance et sa contribution à la construction d'un nouveau « marché financier », le numéro s'interrogeait : « Microfinance : petites sommes, grands effets ? » et analysait à la fois les potentialités et les limites de l'outil. La microfinance apparaissait alors comme un maillon intermédiaire spécifique entre pratiques « endogènes » ou informelles, toujours présentes pour les ménages, et une offre bancaire le plus souvent inaccessible. Fortement médiatisé à partir de 1997 avec le sommet mondial du Microcrédit, le secteur était alors en phase de structuration autour d'une grande diversité d'institutions, et touchait au début des années 2000 autour de 50 millions de membres ou clients. Au fil du numéro, la construction du secteur était analysée à travers ses liens avec les politiques publiques et les efforts de pérennisation des institutions (institutionnalisation, appui à la gouvernance, etc.). Mais les articles soulignaient aussi une croissance encore fragile émaillée de crises graves ou de faillites. Déjà, certains auteurs se faisaient l'écho d'inquiétudes et de controverses sur les risques de dérives vers des créneaux visibles et rentables comme les petits entrepreneurs urbains ou sur les limites de l'impact, en particulier dans le cas du financement agricole (ABRAMOVAY, 2002). Enfin, l'introduction du dossier relevait l'ambivalence de la microfinance autour de deux lectures qui pouvaient en être faites et qui sont d'ailleurs toujours d'actualité : contribution à l'idéologie et à la pratique du capitalisme avec un appui à l'économie de marché à travers l'initiative individuelle ou plutôt participation à la construction d'innovations dans le champ de l'économie sociale et solidaire, *via* la dynamisation d'activités locales et collectives ou encore la priorité accordée à la redistribution et à l'élaboration de nouvelles formes de participation démocratique.

Aujourd'hui plus que jamais, la microfinance est une thématique d'actualité. Elle est partie prenante de la plupart des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et souvent présentée comme une réponse possible à certains objectifs de développement du Millénaire. Suite à une forte croissance de l'offre au cours des deux dernières décennies (130 à 150 millions de clients aujourd'hui²), la microfinance est maintenant présente dans la quasi-totalité des pays avec parfois un taux de pénétration significatif sur certains pays ou régions. Deux événements clefs ont aussi participé à sa forte médiatisation : l'année 2005 a été sacrée « année du microcrédit » par les Nations Unies, et en octobre 2006, Muhammad YUNUS et la Grameen Bank ont reçu le Prix Nobel de la Paix, au nom de la lutte contre la pauvreté et de la démocratisation « par le bas » (*grass root democracy*).

LES RISQUES DE DÉRIVES DE LA MICROFINANCE SOUS CONTRAINTE DE PÉRENNITÉ FINANCIÈRE

Deux ans plus tard, sur la scène internationale, le secteur financier fait face à une crise sans précédent qui met en exergue les limites du système, révélées en particulier à travers la crise des *subprimes*. Les ménages pauvres et insolubles sont les premières et principales victimes d'un système mal régulé qui combine de multiples dysfonctionnements : complexité croissante des produits financiers, opacité du système bancaire et financier, spéculation excessive d'investisseurs

2 - CREUSOT, POURSAT dans ce numéro.

La microfinance est-elle socialement responsable ?

privés, aveuglement des agences de notation et, enfin, absence de mécanismes appropriés d'évaluation du risque. Dans ce contexte de défiance généralisée, la microfinance doit s'assurer de respecter ses propres « fondamentaux » (proximité, connaissance des clients, simplicité des produits, double vocation sociale et économique) pour limiter les dérives d'une approche purement commerciale.

Le paradigme de la « pérennité financière » (ZELLER et MEYER, 2002) fait désormais consensus au niveau de la plupart des acteurs du secteur : selon ce paradigme, la microfinance aurait vocation, pour assurer sa viabilité économique et massifier sa couverture, à recouvrer ses coûts mais aussi à produire des bénéfices pour assumer son extension et attirer des capitaux privés (LITTLEFIELD et ROSENBERG, 2005). Pourtant, le principe « gagnant-gagnant » (la microfinance serait rentable tout en s'adressant aux pauvres), reste fortement contesté (MORDUCH, 1999 ; BALKENHOL, 2007). Dans ces conditions, il existe une crainte que la commercialisation n'entraîne une dérive de la mission des institutions de microfinance (CHRISTEN, 2001 ; LABIE et MEES, 2005 ; DICHTER et HARPER, 2007 ; COPES-TAKE, 2007). Cette évolution peut les conduire à se tourner vers des segments de clientèle plus rentables, c'est-à-dire essentiellement urbains et moins pauvres, sans autres alternatives pour les ménages les plus exclus.

Plus encore, dans certaines zones, la concurrence entre institutions de microfinance se traduit par une agressivité commerciale guère compatible avec une offre de qualité et le bien-être des clients : le cas bolivien, précurseur dans ce domaine avec un grand nombre de clients surendettés (VOGELGESANG, 2003), n'est désormais plus une exception. On rapporte des cas de surendettement du fait d'endettements croisés et d'une offre saturée et mal régulée dans certaines métropoles et zones rurales indiennes (FOUILLET, 2006), plusieurs régions du Bangladesh (QAZI KHOLIQUEZAMAN, 2007) et des Philippines (RENAUDIN, 2008). C'est également le cas dans certaines métropoles africaines, en particulier Cotonou au Bénin (MARTINEZ, 2007). On ne peut s'empêcher de faire le parallèle avec la crise des *subprimes*, résultat des risques excessifs pris par des banquiers peu scrupuleux auprès de ménages pauvres et au final non solvables.

Les choix de certaines institutions doivent également susciter la vigilance. Ainsi, des taux d'intérêts parfois excessifs sont appliqués pour des clients pauvres : ces taux d'intérêt élevés et les profits qu'ils génèrent, sont-ils justifiables eu égard aux objectifs sociaux affichés ? Par ailleurs, avec la transformation en sociétés anonymes de certaines IMF, et, pour certaines d'entre elles (comme Compartamos au Mexique), leur introduction en bourse, quelles seront les orientations de la gouvernance et la capacité des IMF à équilibrer leurs objectifs sociaux et commerciaux, notamment quand des choix doivent être faits entre la satisfaction des actionnaires et celles des clients (arbitrage entre taux d'intérêt et dividendes en particulier) ? Les fonds publics versés sous forme de dons dans les premières années de ces IMF servent-ils, par effet levier, à enrichir des actionnaires privés ?

QUELLE LÉGITIMITÉ ET QUELLE RESPONSABILITÉ SOCIALE POUR LA MICROFINANCE ?

En aucun cas de telles pratiques ne doivent remettre en question la légitimité de l'outil microfinance : lutter contre l'exclusion financière doit rester une priorité, d'autant que l'ampleur de ce type d'exclusion devrait s'aggraver suite à la crise financière et à un probable renforcement de la contraction du crédit. En revanche, ces dérives montrent bien que la microfinance n'est en soi ni « bonne », ni « mauvaise » : elle répond à un besoin réel, mais ses effets dépendent ensuite de la manière dont elle est mise en œuvre. Or, l'expérience révèle des services de qualité et de coûts extraordinairement variables : d'où l'importance de s'interroger sur l'éthique des interventions (LABIE, 2007 ; HUDON, à paraître) et la responsabilité et les performances sociales des organisations (LAPENU et al. dans ce numéro).

Au cours des dernières années, un grand nombre d'études ont d'ailleurs démontré les effets contrastés de la microfinance. On observe dans certains contextes et auprès de certains groupes sociaux des effets positifs indéniables, et ceci à différentes échelles (niveau individuel et familial, territoire local, mais aussi national) et dans différents domaines (économique, mais aussi social et politique). Simultanément, l'accès au crédit peut entraîner des effets négatifs ou ambigus : au-delà des problèmes de surendettement déjà évoqués, on observe l'exclusion de certains groupes du fait de l'accaparement par des élites ou des leaders de groupes de crédit et de ce fait le renforcement des inégalités entre certaines catégories sociales (voir par exemple COLEMAN, 2006 ; COPESTAKE, 2002) et entre territoires (voir par exemple FOUILLET, à paraître ; MARTINEZ, 2007). Il faut cependant noter que la microfinance n'a pas non plus les capacités de répondre à tous les enjeux et toutes les demandes.

Au-delà de la lutte contre la pauvreté et les inégalités, la microfinance, *via* les partenariats publics/privés sur lesquels elle repose souvent mais aussi *via* son implication dans l'élaboration de politiques publiques, peut favoriser l'émergence de nouvelles relations à la puissance publique. Alors que les renouvellements récents de la théorie de la justice sociale (DRÈZE et SEN, 2002 ; DUBOIS, BROUILLET, BAKHSHI et DURAY-SOUNDRON, 2008) mettent en avant la nécessité de politiques publiques concertées et pluri-acteurs, certaines institutions et réseaux de microfinance apparaissent comme des acteurs collectifs susceptibles de contribuer efficacement à la définition de l'intérêt général. Diverses monographies mettent en évidence les innovations institutionnelles de la microfinance et sa capacité à participer à des actions publiques innovantes, que ce soit au niveau sectoriel ou territorial. On peut citer par exemple dans le domaine de la santé et de la protection sociale des partenariats entre l'offre de micro-assurance et de soins et certains syndicats (exemple d'Amret au Cambodge, POURSAT, 2005), de la Sewa en Inde (GUÉRIN, FOUILLET et PALIER, 2007). C'est le cas également en matière de développement territorial : citons ici l'exemple de Basix en Inde (FISHER et SRIRAM, 2002 ; GUÉRIN, FOUILLET et PALIER, 2007) ou dans le domaine de

La microfinance est-elle socialement responsable ?

l'agriculture, avec le soutien aux petites exploitations familiales et au développement rural des zones marginalisées au Brésil³ et au Mexique⁴. La microfinance peut également favoriser la diffusion de nouvelles normes (obligation de rendre compte, transparence de gestion, démocratisation des décisions) (DOLIGEZ, 2002). Inversement, la microfinance peut tout aussi bien être instrumentalisée par les États, avec des risques non négligeables de populisme et de démagogie, la microfinance et ses promesses multiples n'étant ni plus ni moins qu'un outil de captation de l'électorat. Lorsqu'elle est considérée comme un élément clef de la lutte contre la pauvreté ou de lutte contre les inégalités (comme c'est le cas de certaines politiques étatiques, de l'aide bilatérale ou multilatérale), elle peut s'interpréter comme un palliatif aux inégalités issues des mesures de libéralisation et de déréglementation, le développement étant implicitement réduit à une incorporation des pauvres aux mécanismes de marché (FERNANDO (ed), 2006 ; RANKIN, 2002 ; SERVET, 2006, WEBER, 2004). Dans certains pays, la très forte croissance de l'offre de microfinance et son succès apparent compensent à peine la contraction de l'offre de crédit aux petites entreprises et au secteur agricole engendrée par les mesures de libéralisation financière : c'est le cas par exemple en Inde (FOUILLET, à paraître ; RAO, 2007) et au Mexique (BOUQUET et CRUZ, 2003). Dans l'État de l'Andhra Pradesh, la microfinance est présentée comme l'outil de politique publique visant à lutter contre les inégalités de genre, or non seulement les études d'impact sont peu convaincantes, mais l'accent mis sur la microfinance s'accompagne d'une réduction significative des autres budgets sociaux (RAO, 2007). L'analyse de SERVET dans ce numéro pousse encore plus loin l'analyse en attirant l'attention sur la manière dont certaines formes de microfinance sont susceptibles de contribuer à l'effritement de certains principes démocratiques.

Face à l'ensemble de ces enjeux, des réflexions, des analyses et des pratiques innovantes se sont structurées ces dernières années pour faire émerger une microfinance socialement responsable. On peut noter ainsi le développement d'outils d'évaluation et de gestion des performances sociales vérifiant et accompagnant la mise en pratique des objectifs sociaux des IMF⁵ (public cible, adaptation et qualité des services, bénéfices économiques et sociaux pour les clients, etc.). Des principes ont été élaborés par des acteurs du secteur⁶ autour de la question de la protection du consommateur (transparence des prix, lutte contre le surendettement, pratiques éthiques envers les clients, etc.). Les méthodes en termes d'analyse d'impact de la microfinance ont progressé. L'ensemble de ces outils resituent les objectifs économiques et sociaux au cœur de l'activité des IMF et les guident dans un renforcement de leurs pratiques. Au-delà de l'approche technique (des outils d'évaluation) et au-delà des seules IMF, ces innovations apportent des éléments de réflexion à l'ensemble du secteur pour s'assurer que la microfinance ne dérive pas vers un outil risqué pour ses utilisateurs (surendettement, déstructuration des liens sociaux, etc.), mais continue à toucher une population exclue en lui apportant des services utiles ayant des effets positifs sur

3 - Dans le cadre du Programme d'appui à l'agriculture familiale, PRONAF (ABRAMOVAY et PIKETTY, 2005).

4 - Dans le cadre du Programme d'assistance technique à la microfinance rurale, PATMIR (ZAPATA ALVAREZ, 2007).

5 - Institutions de microfinance.

6 - Campagne pour la protection des clients : <http://www.accion.org/Page.aspx?pid=1371>

ses conditions de vie. On voit ainsi, peu à peu, se construire un secteur socialement responsable, associant les différentes parties-prenantes : les IMF et leurs agents de crédit, mais aussi les investisseurs et les bailleurs qui utilisent ce type d'outils pour renforcer leurs liens avec les IMF partenaires et réfléchir à leurs propres pratiques (LAPENU, VERHAGEN et DE BRUYNE, 2008), ainsi que les pouvoirs publics qui peuvent évaluer les effets de la microfinance et proposer des régulations adaptées (voir le cas de la Bolivie dans ce numéro).

L'INCLUSION FINANCIÈRE, UN CADRE INCOMPLET POUR RÉGULER LA MICROFINANCE ?

Au-delà de la responsabilité sociale des acteurs privés et de la société civile, les dérives de la microfinance doivent également induire une réflexion sur le rôle de l'État dans la régulation du secteur. S'agit-il uniquement de fournir les biens publics indispensables au bon fonctionnement des règles de marché (sécurité juridique, partage de l'information, etc.) ou faut-il également développer des incitations permettant de compenser un certain nombre de défaillances limitant un accès équitable aux services financiers ? Face à l'enjeu de l'inclusion financière, les réponses varient. Alors que le cadre de référence proposé par les Nations Unies (Nations Unies, 2006) s'inscrit dans une certaine orthodoxie financière où les principaux risques cherchent à être encadrés (garantie publique des dépôts des épargnants, protection des emprunteurs contre le surendettement, etc.), certains gouvernements cherchent d'autres réponses en réhabilitant des formes d'intermédiation publique ou en agissant sur les orientations et les activités des institutions de microfinance ; ce qui n'est pas, parfois, sans arrière-pensées politiques (PADILLA, 2008).

Les enjeux identifiés dès 2002 restent d'actualité : la microfinance « inclusive » doit relever le défi d'un « secteur financier ouvert à tous » (proposition des bailleurs de fonds autour du CGAP), étendre ses frontières pour mieux toucher les zones rurales et les populations vulnérables, améliorer la qualité de ses services et combiner croissance et consolidation des institutions de microfinance. De nouveaux enjeux apparaissent également : le secteur évolue rapidement et la place des acteurs évoqués en 2002, en particulier bailleurs bilatéraux et ONG d'appui, est largement remise en cause par l'entrée de nouveaux acteurs (réseaux d'institutions de microfinance et associations professionnelles, fonds d'investisseurs, banques commerciales, « retour » des banques publiques, etc.) qui structurent un nouveau paysage du secteur. Quels seront les positions, les rôles et les responsabilités de chacun de ses acteurs pour promouvoir la microfinance inclusive ?

PRÉSENTATION DU CONTENU DU DOSSIER

Dans ce nouveau contexte, un des enjeux majeurs, développé dans ce dossier, consiste à identifier les mécanismes et approches qui pourront continuer à professionnaliser une microfinance réellement inclusive et socialement responsable en limitant les risques de dérives et en maintenant une mission sociale forte.

La microfinance est-elle socialement responsable ?

Le dossier s'articule en deux parties. La première partie dresse l'État des lieux du secteur et les interrogations et pratiques en cours centrées sur la double finalité de la microfinance : CREUSOT et POURSAT présentent, dans une introduction au contexte du dossier, l'évolution de la microfinance en reprenant les enjeux majeurs du secteur. LAPENU et alii s'attachent à montrer comment le secteur de la microfinance réagit par rapport aux critiques et aux enjeux récents en innovant sur des outils de mesure et de gestion pour une finance socialement responsable. SERVET replace ces questionnements dans une analyse plus générale relative à la question de l'inclusion financière, de la responsabilité sociale et de l'évolution des démocraties contemporaines. Enfin, à partir de l'exemple bolivien, MARCONI et BÉDÉCARRATS identifient en quoi la réglementation peut accompagner ou au contraire limiter la réponse de la microfinance pour gérer sa double finalité économique et sociale et comment les acteurs se mobilisent pour la faire évoluer en faveur d'une finance responsable. Faisant écho aux évolutions plus générales du milieu des ONG en matière de professionnalisation ⁷, l'objectif de la réflexion consiste à analyser les enjeux autour de ces notions et nouvelles approches de performance sociale et de responsabilité sociale : dans quelle mesure contribuent-elles à renforcer la crédibilité des organisations de microfinance à l'égard des parties prenantes (membres/clients, bailleurs de fonds, investisseurs, décideurs, régulateurs, etc.) ? Dans quelle mesure contribuent-elles à améliorer la qualité des services à l'égard des clients ? Conduisent-elles à de nouvelles formes de régulation du secteur de la microfinance ?

La deuxième partie du dossier s'attache à faire le point des analyses en termes de résultats de la microfinance auprès de ses clients. Ces analyses constituent un élément de réponse pour pouvoir vérifier son impact économique et social (objectif clé de la performance sociale) et apporter des outils opérationnels aux institutions de microfinance, afin d'accompagner les innovations et renforcer les pratiques en faveur de leurs clients. Par rapport au rôle grandissant des études basées sur la randomisation, parfois considérées comme le seul outil d'étude d'impact « scientifiquement rigoureux », alors qu'elles présentent de nombreuses limites (COPESTAKE, 2008), les articles présentés ici mettent en évidence la légitimité et la pertinence d'autres formes de production de la connaissance et du savoir. Les enjeux ne sont pas uniquement d'ordre académique (positivisme *versus* pragmatisme) : ils portent aussi sur la compréhension de la diversité des processus et des mécanismes de la microfinance et de leur ancrage socioéconomique, culturel, politique et institutionnel. Comme l'a justement souligné KABEER (2001), la diversité des résultats d'études d'impact de la microfinance ne résulte pas uniquement d'une diversité d'organisations, de pratiques et de contextes : elle reflète également des divergences d'approches théoriques, méthodologiques voire épistémologiques. L'article de BOUQUET et al. revient sur un débat déjà ancien mais toujours d'actualité, à savoir l'articulation entre des enjeux scientifiques et opérationnels des études d'impact (WAMPFLER et al., 2006 ; HULME et MOSLEY, 1996 ; SIMANOVITZ, 2004 ; FOUILLET, 2004). L'étude menée à Madagascar depuis 2003 et basée sur un partenariat entre une équipe de recherche du CIRAD

7 - En particulier aux questions soulevées par les différents articles du numéro spécial de la *Revue Tiers Monde* consacré aux ONG (Tiers Monde, 2004).

et les CECAM offre un exemple stimulant de synergie entre chercheurs et praticiens et soulève une question centrale, mais finalement peu étudiée : celle de la diversité des profils d'usagers de la microfinance. L'article propose également une analyse spécifique des enjeux et contraintes du financement rural et agricole. Les deux articles suivants (MORVANT-ROUX ; GUÉRIN et al.) resituent la microfinance dans les stratégies globales de financement des ménages, comme substitution partielle de pratiques endogènes, et traitent en particulier des risques de surendettement, identifiés comme un risque majeur du secteur. Alors qu'un certain nombre de travaux « redécouvrent » l'existence des pratiques financières informelles, que ce soit à travers des études plutôt quantitatives (GURKINGER, 2008), ou très qualitatives comme les « *financial diaries* » (COLLINS et MORDUCH, 2009), les deux articles proposent d'articuler les deux types d'outils. Faisant écho à plusieurs travaux récents visant à dépasser des oppositions épistémologiques souvent pensées comme irréductibles⁸ (inductif/déductif, qualitatif/quantitatif, positivisme/pragmatisme, etc.), l'article de MORVANT-ROUX propose d'étudier les effets de la microfinance à travers un double regard, celui de l'anthropologie économique et de l'économétrie. L'article de GUÉRIN et al. met en évidence l'intérêt et la nécessité de l'analyse qualitative dans la compréhension de processus rétroactifs et circulaires.

Par le choix des auteurs et la manière de traiter les questions (chaque article tente de combiner contribution académique et questions opérationnelles), ce dossier s'inscrit dans une volonté de faire dialoguer chercheurs et praticiens.

DES QUESTIONS EN SUSPENS

Évoquons pour finir un certain nombre de thématiques non abordées dans le numéro alors qu'elles restent déterminantes pour l'avenir du secteur :

- Malgré les études d'impact multiples menées au cours des deux dernières décennies, on connaît encore mal les effets de la microfinance dans certains domaines. Par exemple, les disciplines de remboursements (par opposition aux modalités souvent très souples de l'informel) propres à la microfinance n'ont-elles pas des effets sur les modes de gestion des ménages, sur leur attitude face à l'incertitude et au risque ou sur leur portefeuille d'activités (mais sous la contrainte, par exemple migration temporaire au détriment d'activités locales mais plus aléatoires) ? Concernant l'offre informelle de crédit, la grande diversité de ses acteurs et leur inventivité donnent lieu à des situations très contrastées qu'on aurait tort de négliger. Or, l'introduction de la microfinance les oblige souvent à adapter leurs comportements, mais y a-t-il concurrence ou complémentarité et, au final, les clients sont-ils gagnants ?

- Le recours aux nouvelles technologies est également au cœur des débats (par exemple l'usage des téléphones mobiles par les agents de crédit et le recours à des méthodes de type *credit scoring*). Présentées par certains comme un moyen d'améliorer la qualité de l'offre et de limiter les risques (rapidité des décisions, centralisation des informations), elles suscitent de nombreuses réticences chez

⁸ - Voir en particulier les travaux d'Agnès GRAMAIN et Florence WEBER sur les mécanismes de solidarité familiale en France (GRAMAIN et WEBER, 2001).

La microfinance est-elle socialement responsable ?

ceux qui considèrent que la technique remet en question les « fondamentaux » de la microfinance (proximité et connaissance du client, qualité de la relation, etc.).

- L'épargne continue d'être le parent pauvre des services proposés : alors que la collecte d'épargne est reconnue comme un moyen de renforcer la viabilité des institutions et comme une demande de la part des ménages, les innovations en matière de service restent encore timides, et souvent freinées par des contraintes législatives et réglementaires qui peinent à évoluer.

- L'offre de produits d'assurance (assurances santé, décès, climatique) continue de se développer tout en montrant ses limites. Les assurances de type indiciaire qui, il y a quelques années, avaient été érigées comme réponse aux problèmes d'aléas moral, ainsi qu'aux coûts induits par les dispositifs de déclaration et de vérification des sinistres, sont, dans certains cas, remises en cause. La fiabilité et la représentativité des indicateurs climatiques vis-à-vis des sinistres réels semblent poser de plus en plus de questions et le mode de distribution des polices d'assurances déconnecté des dommages réels s'apparente plus à un système de loterie au profit de commerçants ou de notables locaux acquérant les polices d'assurances, alors que les producteurs agricoles en situation de précarité continuent à supporter les conséquences des aléas climatiques.

- Enfin, la question du financement de l'agriculture familiale reste entière. Si les problèmes de sécurité alimentaire ont suscité un regain d'intérêt pour ce type d'agriculture (Banque mondiale, 2008), la question de son financement reste très mal résolue. La question est posée – trois conférences internationales portant sur le financement de l'agriculture et le rôle spécifique de la microfinance se sont succédées au cours des deux dernières années, montrant à quel point l'enjeu est considéré comme majeur⁹ –, mais l'offre financière actuelle reste encore mal adaptée aux spécificités agricoles.

BIBLIOGRAPHIE

ABRAMOVAY R. et PIKETTY M. G., 2005, « Politique de crédit du programme d'appui à l'agriculture familiale (Pro-naf) : résultats et limites de l'expérience brésilienne dans les années 1990 », in *Cahiers Agricultures*, vol. 14, n°1, pp. 25-29.

BALKENHOL B. (dir.), 2007, *Microfinance and Public Policy, Outreach, Performance and Efficiency*, Genève, Palgrave-Macmillan/ILO.

Banque mondiale, 2008, *Rapport sur le développement dans le monde. L'agriculture au service du développement*, Washington D. C., Banque mondiale.

BOUQUET E. et CRUZ I., 2002, *Construir un sistema financiero al servicio del desarrollo rural. Mexico, Camara de diputados*, Mexico, Comision Desarrollo Rural.

9 - Organisées successivement par la FAO en mars 2007 à Rome, la fondation FARM à Paris en décembre 2007 et les universités de Boulder et de Bergamo à Bergamo en septembre 2008. Les actes du colloque de la Fondation FARM sont repris dans MORVANT-ROUX (à paraître).

- CHRISTEN R., 2001, « Commercialization and Mission Drift: The Transformation of Microfinance in Latin America », *Occasional Paper 5*, Washington, D. C., The Consultative Group to Assist the Poorest, January.
- COLEMAN B. E., 2006, « Microfinance in Northeast Thailand: Who benefits and how much? », *World Development* 34 (9), pp. 1612-1638.
- COLLINS D. et MORDUCH J. (à paraître), « Banking Low-Income Populations: Perspectives from South Africa » in BARR M et BLANK R. (dir.) *Insufficient Funds: Savings, Assets, Credit, and Banking Among Low-Income Households*, New York, Russell Sage.
- COPESTAKE J., 2008, « Program Impact », *Contribution to Boulder-Bergamo Forum on access to financial services in rural areas*, Bergamo, 17-20 September, <http://bouldermicrofinance.org/bergamowiki/resources/BoulderBergamo-Breakout3C-DiscussCopestake.ppt#301,1,Diapositive 1>
- COPESTAKE J., 2007, « Wellbeing in International Development: What's new? », *Journal of International Development*, 19 1-21.
- COPESTAKE J., 2002, « Inequality and the polarizing impact of microcredit: evidence from Zambia's Copperbelt », *Journal of International Development*, 14 (6), pp. 743-755.
- DICHTER T. et HARPER M., 2007, *What's wrong with microfinance?*, Londres, Practical Action, pp. 225-240.
- DOLIGEZ F., 2002, *Innovations financières, financement du développement et dynamiques rurales. Etudes comparées au Bénin, en Guinée et au Nicaragua*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Paris X-Nanterre, 606 p.
- DUBOIS J.-L., BROUILLET A.-S., BAKHSI P., DURAY-SOUNDRON (eds), 2008, *Repenser l'action collective. Une approche par les capacités*, Paris, L'Harmattan.
- FERNANDO J. L. (eds), 2006, *Microfinance. Perils and Prospects*, Londres, Routledge.
- FISHER T. et SRIRAM M. S., 2002, *Beyond Micro Credit: Putting Development back into Micro-Finance*, New Delhi, Vstaar Publications.
- FOUILLET C., 2006, « La microfinance serait-elle devenue folle ? Crise en Andhra Pradesh », *Bulletin d'Information du Mardi*, Gret/Cirad, Espace Finance, 25 avril, 9 p. <http://microfinancement.cirad.fr/fr/news/bim/Bim-2006/BIM-25-04-06.pdf>
- FOUILLET C., 2004, « L'évaluation d'impact en microfinance : Proposition d'une grille de lecture », in GUÉRIN I. et SERVET J.-M. (dir.), *Exclusions et liens financiers*, Paris, Economica, pp. 561-592.
- FOUILLET C. (à paraître), « Microfinance, agriculture et analyse spatiale : le cas de l'Inde », in MORVANT-ROUX S. (dir.), *Exclusion et liens financiers*, Paris, Economica.
- GRAMAIN A. et WEBER F., 2001, « Décrire et modéliser l'économie domestique : manifeste pour une coopération empirique entre ethnographie et micro-économétrie » in *Genèses*, 44, p. 127-144.
- GUÉRIN I., FOUILLET C. et PALIER J., 2007, « La microfinance indienne peut-elle être solidaire ? », *Revue Tiers-Monde*, 190, pp. 291-308.
- GUIRKINGER C., 2008, « Understanding the Coexistence of Formal and Informal Credit Markets in Piura, Peru », *World Development*, 36 (8), pp. 1436-1452
- HUDON M., (à paraître), « Should Access to Credit be a Right? », *Journal of Business Ethics*.

La microfinance est-elle socialement responsable ?

- HULME D., MOSLEY P., 1996, *Finance against Poverty*, Londres, Routledge.
- KABEER N., 2001 « Conflicts Over Credit: Re-evaluating the Empowerment Potential of Loans to Women in Rural Bangladesh », *World Development* 29 (1), pp. 63-84.
- LABIE M., 2007, « Réflexions préliminaires pour une approche éthique de la gestion des organisations en microfinance », *Ethics and Economics*, 5 (1), pp. 1-8.
- LABIE M. et MEES M., 2005, « Du bon usage de l'approche commerciale », *Défis Sud*, (69), pp. 11-13
- LAPENU C., DE BRUYNE B., VERHAGEN K. (dir.), 2008, « Le rôle des investisseurs dans la promotion des performances sociales en microfinance », *Dialogue Européen* N°1, Plateforme européenne de microfinance, Luxembourg, 121 p.
- LITTLEFIELD E. et ROSENBERG R., 2005, « La microfinance et les pauvres, la démarcation entre la microfinance et le secteur financier s'estompe », *Techniques financières et développement*, 78, pp. 45-51.
- MARTINEZ O., 2007, « Microfinance et territoires dans le Sud-Est béninois », *Autrepart*, 44, pp. 7-90.
- MORDUCH J., 2000, « The Microfinance Schism », *World Development*, 28 (4), pp. 617-629.
- MORVANT-ROUX S. (à paraître), *Microfinance et Agriculture. Rapport Exclusion 2009*, Paris, Economica.
- Nations Unies, 2006, *Construire des secteurs financiers accessibles à tous*, New York, 202 p.
- PADILLA P., 2008, « La microfinanzas somos politicamente muy atractivas », *Revue Envio*, n° 317, Managua, Université Centraméricaine, août.
- POURSAT C., 2005, « Politique de santé et micro-assurance : un exemple cambodgien » in GUÉRIN I., MARIUS-GNANOU K., PAIRAULT T. et SERVET J.-M., *La microfinance en Asie : entre traditions et innovations*, Paris, Karthala, pp. 63-83.
- QAZI KHOLIQUZZAMAN A., 2007, *Socio-Economic and Indebtedness-Related Impact of Micro-Credit in Bangladesh*, Dahka, The University Press Limited (UPL).
- RANKIN K. N. (2002), « Social capital, microfinance and the politics of development », *Feminist Economics*, 8 (1) pp. 1-24.
- RAO S., 2007, « Reforms with a Female Face: Gender, Liberalization and Economic Policy in Andhra Pradesh, India », *World Development*, 36 (7), pp. 1213-1232
- RENAUDIN F., 2008, « Les limites de la microfinance, Intervention aux premières rencontres de Babyloan », *Microfinance et développement sur fond de crise financière*, Paris, 15 Octobre.
- Revue Tiers-Monde*, 2004, « ONG : les pièges de la professionnalisation », n° 180, octobre-décembre, Paris, PUF.
- Revue Tiers-Monde*, 2002, « Microfinance : petites sommes, grands effets ? », n° 172, Paris, PUF.
- Revue Tiers-Monde*, 1996, « Le financement décentralisé, pratiques et théories », n° 145, Paris, PUF.
- SERVET J.-M., 2006, *Banquiers aux pieds nus : La microfinance*, Paris, Odile Jacob.
- SIMANOVITZ A., 2000, « Issues in Designing Effective Microfinance Impact Assessment Systems », *Imp-Act Working Paper* 8, Brighton, Institute of Development Studies.

SWINNEN J. (2008) « Finance and Value Chains in Development », *Contribution to Boulder-Bergamo Forum on access to financial services in rural areas*, Bergamo, 17-20 September,

VOGELGESANG U., 2003, « Microfinance in Times of Crisis: the Effects of Competition, Rising Indebtedness, and Economic Crisis on repayment Behavior », *World Development*, vol. 31 (12), december, pp. 2085-2114.

WAMPFLER B., GUÉRIN I. et SERVET J.-M., 2004, « The role of Research in Microfinance », *Dialogue*, 36, pp. 7-20.

WEBER H., 2004, « The « new economy » and social risk: banking on the poor? », *Review of International Political Economy*, 11 (2), mai, pp. 356-386.

ZAPATA ALVAREZ G., 2007, « Políticas que favorecen el desarrollo financieros integrales para el sector rural marginado de México: Lecciones del Proyecto Regional de Asistencia Técnica al Microfinanciamiento Rural (PATMIR) », *Communication à la Conférence internationale sur la recherche en microfinance rurale « Moving Results into Policies and Practice »*, Rome, Mars.

ZELLER, M., MEYER, R. (dir.), 2002, *The Triangle of Microfinance: Financial Sustainability, Outreach and Impact*, Baltimore and London, John Hopkins University Press.